Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20250409-012DEL2025-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°12

Objet :

AFFECTATION DES RESULTATS DE 2024

Rapporteur :
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la convocation :

3 AVRIL 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	**35**
Membres présents :	**26**
Membres représentés :	**08**
Membres absents :	**01**

VOTE :

MAJORITE

5 votes contre (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :
François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.
Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.
Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.
Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :
Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20250409-012DEL2025-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Ville d'Achères
2025/ .....

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N°012
OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE 2024

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-5 et suivants,
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,
Vu la délibération du 9 avril 2025 d'adoption du compte financier unique 2024,
Vu les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes validés par le comptable pour l'exercice 2024,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 04/04/2025

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT que le compte financier unique de l'année 2024 présente :

- Un résultat d'investissement de l'année 2024 déficitaire de 1 484 598,59€ auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur déficitaire de 14 235,93€, soit un résultat cumulé déficitaire de -1 498 834,52 €,
- Un résultat de la section de fonctionnement de l'année excédentaire de 2 066 476,37€ auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 2 261 975,73€ soit un résultat cumulé excédentaire de 4 328 452,10€,

CONSIDERANT que le résultat à affecter est donc de 4 328 452,10€,
CONSIDERANT que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser (RAR) en dépenses pour un montant de 674 869,33€ et en recettes pour un montant de 1 771 549,00€
CONSIDERANT que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 402 154,85€ soit le résultat d'investissement déficitaire (1 498 834,52 €) + dépenses RAR (674 869,33€) et recettes RAR (1 771 549,00€),
CONSIDERANT que la commune doit affecter le résultat de fonctionnement en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : REPREND au compte 001 le déficit d'investissement de 1 498 834,52 €.

ARTICLE 2 : AFFECTE en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 402 154,85€ correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.

ARTICLE 3 : REPREND au compte 002 en section de fonctionnement le solde du résultat d'exploitation après couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 3 926 297,25€.

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération publiée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20250409-012DEL2025-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Marc HONORE

ANNEXE-AFFECTATION DES RESULTATS 2024

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024		
	Résultat de l'exercice 2024 (A)	2 066 476,37
	Résultats antérieurs reportés (B)	2 261 975,73
	Résultats à affecter (C=A+B)	**4 328 452,10**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024		
	Résultat de l'exercice 2024 (D)	-1 484 598,59
	Résultats antérieurs reportés (E)	-14 235,93
	Résultats à affecter (F=D+E) (001)	**-1 498 834,52**
SOLDE DES RESTES A REALISER 2024		
	RAR Dépenses 2024 (G)	674 869,33
	RAR Recettes 2024 (H)	1 771 549,00
	Besoin de financement (I=G-H)	-1 096 679,67
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
	Couverture du besoin de financement-titre au 1068	**402 154,85**
	Report en section de fonctionnement (002)	**3 926 297,25**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.